

Les salaires minimums jouent leur survie au Conseil des États. Duel au sommet

Fédéralisme sous tension Après le National, la Chambre haute pourrait à son tour faire primer le partenariat social sur des objets acceptés dans des cantons. Deux élus débattent.

Florent Quiquerez Berne

C'est une décision que suivront de très près les cantons romands qui ont adopté un salaire

minimum ou qui ambitionnent de le faire. Après le National, le Conseil des États doit décider s'il accepte d'inscrire dans la loi que les conventions collectives

de travail doivent l'emporter sur les salaires minimums. Au nom du partenariat social.

La mesure suscite une levée de boucliers du côté de la

gauche et des syndicats, mais aussi des cantons. Pour calmer la grogne, un compromis est sur la table. Il prévoit de laisser une marge de

manœuvre à Genève et Neuchâtel, cantons qui seraient le plus affectés.

En attendant le vote de mardi, deux vice-présidents de par-

tis débattent. Voici les arguments du conseiller aux États Baptiste Hurni (PS/NE) et du conseiller national Vincent Maitre (Le Centre/GE).

«Il faut respecter le fédéralisme»



Baptiste Hurni (PS/NE). Keystone/Peter Schneider

Baptiste Hurni, est-ce que vous croyez encore au partenariat social? Oui, évidemment.

Mais vouloir faire primer des salaires minimaux sur les conventions collectives de travail, n'est-ce pas un coup de poignard dans le dos du partenariat social?

Non. Le partenariat social est déjà encadré par la loi: on ne peut pas décider n'importe quoi. Par exemple, un accord prévoyant 80 heures de travail par semaine serait interdit par la loi sur le travail. Les cantons ont donc aussi le droit, comme l'a confirmé le Tribunal fédéral, d'instaurer un salaire minimum. Le partenariat social continue d'exister, mais dans un cadre légal qui inclut cette nouvelle loi cantonale.

N'y a-t-il pas quand même le risque de décourager les milieux patronaux de négocier? L'avantage avec les salaires minimums entrés en vigueur dans certains cantons est que l'on a déjà un certain recul pour observer leurs effets. À Neuchâtel, on nous annonçait la fin du partenariat social et une forte hausse

du chômage. Rien de tout cela ne s'est produit: le partenariat social fonctionne toujours et le chômage a même baissé, sans

«Pour moi, c'est une question de fédéralisme.

Le peuple neuchâtelois a voté.»

qu'on puisse lier cela au salaire minimum. Et je pense que vouloir déroger au salaire minimum via le partenariat social risque au contraire de démotiver les syndicats à conclure des conventions collectives.

Le Jura a choisi d'introduire un salaire minimum là où il n'y a pas de CCT. Il est donc possible de trouver un compromis, non?

Évidemment, on peut, mais cela affaiblit la portée législative du salaire minimum. Son principe est simple: on ne peut pas aller en dessous, quelles qu'en

soient les raisons. C'est précisément pour cela que les citoyens ont accepté ce principe. Pour moi, c'est une question de fédéralisme. Le peuple neuchâtelois a voté et je ne vois pas pourquoi mes collègues, ici à Berne, devraient remettre en cause cette souveraineté.

Si le projet passe, allez-vous l'attaquer par référendum?

Différentes versions seront discutées. Il faudra donc d'abord voir laquelle sera adoptée. La majorité du Conseil des États propose un compromis qui ne me satisfait pas totalement, tandis qu'une minorité menée par Pierre-Yves Maillard avance une solution plus claire. La question du lancement d'un référendum se posera donc avec les syndicats une fois le texte final connu. Mais une chose est sûre: s'il y a un référendum, je serai confiant dans la manière de le mener. Je dirai à la population schwytzoise, ou à celle de tout autre canton qui ne veut pas de salaire minimum: personne ne vous oblige à en introduire un, mais merci de respecter la souveraineté de ceux qui ont choisi démocratiquement de le faire.

«Il faut protéger le partenariat social»



Vincent Maitre (Le Centre/GE). Keystone/Peter Klauzner

Vincent Maitre, avez-vous un problème avec le fédéralisme? Évidemment non.

Vous êtes prêt à vous asseoir sur des salaires minimaux cantonaux adoptés démocratiquement en votation pour faire primer les conventions collectives de travail. N'est-ce pas une atteinte au fédéralisme?

Non, c'est aborder la question par le petit bout de la lorgnette. Je défends le fédéralisme justement parce qu'il a permis la mise sur pied d'un partenariat social efficace entre syndicats, milieux patronaux et État. Grâce à cela, on a des conventions collectives de travail qui offrent de bien meilleures et bien plus larges protections aux travailleurs que de simples lois cantonales. Elles ne concernent pas seulement le salaire minimum, mais aussi les congés payés, les vacances, les heures supplémentaires, les indemnités diverses et variées ou encore les conditions de retraite. Se focaliser uniquement sur le salaire minimum, présent dans quelques cantons, c'est faire fi de l'ensemble de ces protections

supplémentaires. Ce serait une régression et pourrait soulever d'autres problèmes.

Qu'est-ce qui vous inquiète?

Si la gauche et les syndicats s'arc-boutent sur cette question du salaire minimum, ils risquent tout simplement de détruire le partenariat social et provoquer la dénonciation ou le non-renouvellement des CCT. Et là, croyez-moi, les travailleurs perdraient infini-

«Les acquis sociaux des travailleurs resteront à minima identiques à ceux garantis à ce jour.»

ment plus qu'avec les salaires minimums que seule une poignée de cantons ont adoptés.

Dans votre canton, Genève, faire passer les CCT devant les salaires minimaux pourrait entraîner des baisses de salaires dans certaines

branches. N'est-ce pas problématique?

Je n'y crois pas. Les conventions collectives de travail prévoient déjà des salaires minimums. Lors de la renégociation des CCT, le partenariat social continuera de fonctionner comme il l'a toujours si bien fait en Suisse et les acquis sociaux des travailleurs resteront à minima identiques à ceux garantis à ce jour. À l'inverse, vouloir tout cristalliser de manière rigide dans la loi ferme la porte aux négociations et tue le partenariat social et la culture du consensus helvétique.

Plusieurs cantons, comme le Valais ou Vaud, s'apprentent à voter sur un salaire minimum. Que leur dites-vous? «Annuler le scrutin, ça ne sert à rien?»

Ce n'est pas à moi de dire à la population de ces cantons ce qu'il faut faire. Voter, c'est l'expression même de la démocratie. Par contre, je pense que de tels scrutins seraient contre-productifs. Si on veut être efficace, il faut négocier entre partenaires sociaux en faveur de CCT cohérentes, complètes et offrant toute la gamme de protections dont les employés ont besoin, y compris un salaire minimum.

Salaires minimum: qui l'a, qui le veut et qui le rejette?

La Suisse ne connaît pas de salaire minimum au niveau fédéral. La dernière fois que le peuple a dû trancher cette question, c'était en 2014. Il s'agissait alors de se prononcer sur l'initiative populaire «Pour la protection de salaires équitables». Et le non fut sans ap-

pel: 76% de rejet. Ce dernier échec au niveau national a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Depuis, la gauche et les syndicats ont décidé de concentrer leurs efforts dans les cantons. Avec davantage de succès, comme l'ont montré les différents scrutins orga-

nisés un peu partout en Suisse. Ainsi, en 2017, Neuchâtel est devenu le premier confédéré à instaurer un salaire minimum. En 2018, ce fut le tour du canton voisin du Jura. Le troisième oui est venu du Tessin en 2019. Un an plus tard, le Canton de Genève a suivi la tendance.

En 2021 enfin, Bâle-Ville a été le dernier à rejoindre le mouvement. Ce dernier est du même coup devenu le premier canton de Suisse alémanique à accepter un tel principe. Il est toujours le seul aujourd'hui. Ce groupe des cinq pourrait accueillir d'autres membres. Dans

les cantons du Valais et de Vaud, des initiatives cantonales réclament elles aussi l'instauration de salaires minimums. Les dossiers sont actuellement traités au niveau des parlements, avant que le peuple ne doive les trancher définitivement dans les urnes. Un écueil qui pourrait

s'avérer fatal. Car la belle lancée des salaires minimums romands a connu un coup d'arrêt brutal l'an dernier. Le 30 novembre 2025, Fribourg a rejeté l'initiative de la gauche et des syndicats qui voulait introduire ce mécanisme dans ce canton, avec un non atteignant 54%.